



Règlement - Edition 2019

Article 1.	Introduction.....	2
Article 2.	Objectif du Prix.....	2
Article 3.	Critères d'éligibilité.....	2
Article 4.	Soumission du dossier de candidature.....	3
Article 5.	Processus de sélection et d'attribution.....	3
Article 6.	Critères de sélection.....	4
Article 7.	Proclamation du Prix.....	5
Article 8.	Distinction du ou de la lauréat-e et éventuel-le-s nommé-e-s.....	5
Article 9.	Engagements du ou de la lauréat-e et des nommé-e-s.....	5
Article 10.	Information des candidats.....	5
Article 11.	Portée du règlement.....	6
Article 12.	Calendrier.....	6
Article 13.	Coordonnées de contact.....	6
Annexe 1.	Développement durable, développement soutenable.....	7



Avec le support de



En partenariat avec



Article 1. Introduction

Le *Doctoral Thesis Award for Future Generations* (le Prix de recherche doctorale) est un Prix développé par la Fondation pour les Générations Futures (ci-après la Fondation) dans le cadre de son initiative « HERA - *Higher Education & Research Awards for Future Generations* », en partenariat avec le Fonds Philippe Rotthier pour les Générations Futures, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2. Objectif du Prix

Le Prix de recherche doctorale de la Fondation s'adresse à tous les domaines de recherche.

Ce Prix valorise et récompense tous les deux ans des thèses de doctorat qui adoptent une approche systémique, à 360°, propre à un développement soutenable pour faire avancer la réflexion et/ou les pratiques dans leur champ de recherche (voir Article 6 « *Critères de sélection* » et Annexe 1 « *Développement durable, développement soutenable* »).

Article 3. Critères d'éligibilité

Pour être éligible à l'édition 2019 du Prix, une recherche doctorale candidate devra :

- répondre à l'objet du Prix de recherche doctorale énoncé à l'article 2 ;
- avoir été défendue avec succès **après le 1er janvier 2015**, au sein d'une université ou d'un établissement d'enseignement universitaire agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- parvenir à la Fondation accompagnée du formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable sur le site www.fgf.be/hera

Le dossier de candidature comportera :

- un résumé de 2 pages maximum (5 000 signes maximum, espaces compris) exposant avec précision la problématique de la recherche doctorale ;
- 1 à 2 pages (de 2.500 à 6 000 signes maximum) explicitant en particulier l'intégration des principes du développement soutenable dans le traitement du sujet de recherche et la contribution de la recherche doctorale à la transition vers un développement soutenable ;
- une synthèse de la recherche doctorale entre 5 et une dizaine de pages maximum (minimum 15000 – maximum 35 000 signes, espaces compris) ;
- une proposition de valorisation des idées défendues dans la recherche doctorale d'environ 1 page (2500 signes maximum, espaces compris). Cette valorisation concerne une concrétisation de la recherche doctorale et/ou une diffusion des résultats de la recherche doctorale au sein du monde académique et de la société civile ;
- un curriculum vitae et une photo portrait du candidat ;
- 1 à 3 images représentatives.

Ces documents pourront servir de base à diverses publications (revues, journaux, ...), avec l'accord de l'auteur.

Le formulaire de candidature sera obligatoirement rédigé en français. La recherche doctorale peut toutefois avoir été rédigée en français ou en anglais.

Il n'y a pas de limite d'âge, ni de condition de nationalité à la participation à ce Prix.

Article 4. Soumission du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à renvoyer au secrétariat du Prix (cf. Article 12. Coordonnées de contact) dûment complété, accompagné d'un double exemplaire, électronique (PDF) et imprimé, de la recherche doctorale.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le 10 octobre 2018.

La Fondation enverra au candidat un accusé de réception par courrier électronique dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception du dossier de candidature. La participation au Prix est définitive après confirmation de la réception du dossier par la Fondation. En cas de doute quant à la bonne réception, le candidat peut contacter la Fondation.

Si nécessaire, la Fondation contactera le candidat pour lui demander d'apporter des éclaircissements sur certains aspects du dossier.

Article 5. Processus de sélection et d'attribution

La Fondation s'assurera de la recevabilité des recherches doctorales candidates envoyées au secrétariat du Prix sur la base des critères d'éligibilité détaillés à l'article 3. En cas de doute, le Président du jury sera consulté et son avis fera loi.

Le jury, distinct de la Fondation et multidisciplinaire, est chargé de la sélection suivant les critères détaillés à l'article 6. Il sera composé de maximum 8 personnalités belges ou étrangères issues du monde académique et de la recherche, des médias, du monde économique et du secteur associatif en prise avec l'objet de la Fondation. La composition du jury sera rendue publique sur www.fgf.be/hera.

La sélection se déroule en deux tours.

Premier tour : les formulaires de candidature sont analysés individuellement par les membres du jury. Ceux-ci se basent **uniquement sur les formulaires de candidature** pour sélectionner les candidats qui participent au deuxième tour, c'est-à-dire les finalistes de l'édition. Ces finalistes réaliseront un poster de présentation de leur travail qui sera présenté à la réunion de délibération du jury¹.

Deuxième tour : les jurés analysent individuellement de manière approfondie les formulaires de candidature et les thèses des finalistes. Le jury se réunit pour délibérer et désigner maximum 3 nominé-es parmi lesquels figure l'éventuelle lauréat-e (maximum 1). Avant cette réunion de délibération, le jury a la possibilité de formuler des questions par écrit aux finalistes. Le cas échéant, les finalistes sont tenus d'y répondre par écrit avant la réunion de délibération.

Le jury est souverain dans ses décisions, dans l'interprétation et dans l'application du règlement. Ses décisions sont prises au consensus. Si le consensus n'est pas obtenu, les décisions seront alors prises par vote à la majorité simple, chaque membre du jury disposant d'une voix. En cas d'égalité des votes, la voix du Président sera prépondérante. Le vote aura lieu à scrutin secret.

Tout membre du jury qui aurait été directeur de recherche d'un candidat présélectionné ou aurait un lien avec la recherche présentée devra s'abstenir de participer au débat et au vote concernant ce candidat.

Il est loisible au jury de nommer au maximum deux autres travaux soumis qu'il jugerait intéressants par rapport à l'objet du Prix. Le jury se réserve le droit de ne pas choisir de lauréat.

Le jury est souverain dans ses décisions, dans l'interprétation et dans l'application du règlement.

¹ Les posters du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s seront exposés lors de la soirée de proclamation des Prix.

Article 6. Critères de sélection

Les recherches doctorales candidates qui satisfont aux critères d'éligibilité seront soumises au jury.

Le jury vise à distinguer les dossiers candidats qui répondent le mieux aux trois critères suivants :

- Répondre au plus près et de manière soutenable à un **enjeu majeur pour la société** ;
- Adopter **une approche systémique, à 360°**, propre à un mode de développement soutenable ;
- Faire preuve d'« **innovation soutenable** », en faisant avancer au plus loin les pratiques, la connaissance ou la réflexion en matière de développement soutenable ;
- Présenter un programme pertinent qui optimise **l'impact de la valorisation des résultats** des travaux de recherche auprès des publics visés, en particulier académiques et de la société civile.

Plus précisément :

- **Réponse soutenable à un enjeu majeur pour la société**
Les thèses de doctorat devront avoir investigué et contribué à apporter des réponses soutenables à un ou plusieurs des enjeux fondamentaux de développement soutenable auxquels nos sociétés font face, conceptualisés autour des 17 Objectifs de Développement Durable définis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du sommet historique de l'ONU en 2015 (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).
- **Approche systémique, à 360°**
Le développement soutenable représente un défi pour la recherche scientifique et la production de connaissances en général : il met en avant l'intégration d'éléments en interactions complexes, là où la science moderne s'est attachée à démultiplier la décomposition des objets de recherche, débouchant sur des savoirs spécialisés.

Ainsi, la recherche doctorale devra s'être inspirée d'une visée intégrative, systémique, « à 360° » dans la formulation des questions de recherche, dans le choix des données à analyser, dans l'analyse elle-même ou dans la formulation des conclusions.

Cette approche systémique se positionnera autant que possible par rapport à l'intégration des différentes dimensions d'un développement soutenable dans le traitement du sujet (cf., à titre d'inspiration, la compréhension qu'en a la Fondation pour les Générations Futures : "*Annexe 1 - Développement durable, développement soutenable...*").
- **"Innovation soutenable"**
Dans un cadre d'analyse global décrit ci-avant, les recherches devront avoir débattu ou proposé une alternative innovante et soutenable par rapport aux modes classiques actuels « non soutenables » d'action et/ou de cadre de réflexion. Si une alternative n'est pas encore imaginable, les conditions de la recherche d'une telle alternative devront avoir été étudiées.
- **Impact de la valorisation des résultats**
Le programme de valorisation des résultats proposé par le candidat présente-t-il un intérêt pour l'avancement du concept de développement soutenable et/ou pour la compréhension de ses enjeux auprès des publics visés ?

Il n'y a pas de pondération mathématique de ces différents critères. Le jury appréciera dans quelle mesure les recherches doctorales répondent au mieux de manière particulière et globale à chacun de ces quatre critères. En cas d'ex aequo, le critère de la valorisation sera prépondérant.

Article 7. Proclamation du Prix

Le Prix sera remis au printemps 2019 lors d'une séance publique en présence des membres du jury, des partenaires de la Fondation, de la presse et d'invités extérieurs. Une campagne de valorisation médiatique accompagnera la séance de proclamation publique.

Article 8. Distinction du ou de la lauréat-e et éventuel-le-s nominé-e-s

L'auteur-e de la thèse lauréate / d'une thèse nominée reçoit le titre de « **Lauréat-e du / Nominé-e au** « *Doctoral Thesis Award for Future Generations 2019* ».

Le Prix consiste en un montant de 7500 € remis au ou à la lauréat-e. Ce montant est remis, au choix du ou de la lauréat-e, soit sur son compte personnel, soit sur le compte d'une institution de recherche auprès de laquelle il-elle collabore s'il-elle le juge utile dans le cadre de la valorisation de sa recherche doctorale.

En outre, la Fondation valorisera les différents textes relatifs à la recherche doctorale Lauréate auprès des médias et de ses réseaux de contact.

La Fondation pourra en faire de même des documents, repris à l'article 3 ci-dessus, des recherches doctorales nominées.

Sauf clause de confidentialité préexistante relative au contenu de la thèse, l'ensemble des documents produits dans le cadre du présent prix pourra être référencé sur le site de la Fondation.

Article 9. Engagements du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s

Le ou la lauréat-e s'engage à concrétiser la proposition de valorisation du travail de thèse fournie dans son dossier de candidature et acceptée par le jury. Il ou elle s'engage à mentionner le titre reçu dans le cadre de cette valorisation.

Le ou la lauréat-e et les nominé-e-s s'engagent également à :

- participer à la campagne de médiatisation et promotion des thèses primées qui sera organisée par la Fondation ;
- accepter de figurer dans une base de données constituée et utilisée par la Fondation au service de ses objectifs ;
- participer (sauf cas de force majeure) à la journée des nominé-e-s, destinée à faire se rencontrer les nominé-e-s et à préparer la Cérémonie de Remise des Prix ;
- participer (sauf cas de force majeure) à la Cérémonie de Remise des Prix pour recevoir son prix et présenter sa thèse ;
- participer à d'éventuelle présentation du prix à de futurs candidats ;
- produire un poster présentant son travail pour participer à l'exposition des posters qui accompagne la Cérémonie de Remise des Prix.

Article 10. Information des candidats

Aucune information concernant la suite réservée à un dossier de candidature ne pourra être donnée avant la fin de la procédure de sélection. Les résultats de la sélection seront publiés après la proclamation du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s sur le site web de la Fondation.

Les candidats dont le dossier de candidature n'a pas été admis (jugé inéligible) ainsi que les candidats dont le dossier de candidature a été sélectionné mais pas primé (ni lauréat, ni nominé) en seront informés par écrit.

Article 11. Portée du règlement

La remise d'un dossier de candidature implique l'acceptation du présent règlement qui ne pourra être contesté.

Les cas qui ne seraient pas couverts par le présent règlement ou qui donneraient lieu à des différends concernant l'interprétation, l'évaluation, la recevabilité des travaux et/ou des candidats seront irrévocablement tranchés par la Fondation.

Article 12. Calendrier²

Juin 2018 :	Lancement de l'appel à candidatures
10.10.2018 :	Clôture des candidatures
Printemps 2019 :	Évènement public de proclamation et de remise du Prix, suivi d'une campagne de valorisation des travaux primés.

Article 13. Coordonnées de contact

Alice Bardiaux
Secrétariat du Prix
Fondation pour les Générations Futures
rue de l'Arsenal, 4 - BE 5000 Namur
Tél. : +32 81 13 94 51 - Email : hera@fgf.be

Le règlement, le formulaire de candidature et des informations complémentaires sont disponibles sur www.fgf.be/hera

² La Fondation se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, de modifier le présent calendrier. Le cas échéant, elle s'engage à en informer les participants qui se sont manifestés.

Annexe 1. Développement durable, développement soutenable

Une société « générations futures admises »

Pour la Fondation, la vision d'une société soutenable, une société « générations futures admises », est celle d'une société qui persiste et prospère, qui offre une grande qualité de vie pour tous ses habitants, de manière juste et équitable. Une société où les besoins de tous sont satisfaits, maintenant et demain, en respectant les limites des écosystèmes et ressources naturelles, dont toute vie dépend. Une société où les citoyens gardent la maîtrise démocratique du choix de leurs modes de développement.

Par « développement soutenable », la Fondation entend « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁽³⁾.

Le terme développement met l'accent sur le concept de satisfactions des besoins de tous, avec une attention particulière pour les plus démunis. Le terme soutenable met quant à lui l'accent sur les limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Approche à 360°

Un mode de développement soutenable doit, dans ses choix et pratiques, adopter une approche systémique, à 360°. Il s'agit de conjuguer simultanément et harmonieusement 4 dimensions (les « 4 P ») : sociale (People), environnementale (Planet), économique (Prosperity) et organisationnelle (Participatory governance), à la fois dans l'espace (ici et ailleurs, chaque habitant de la planète ayant le même droit humain aux ressources de la Terre) et dans le temps (les générations actuelles ont le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité dans le long terme pour les générations à venir).

Il importe selon la Fondation que les alternatives porteuses d'un développement soutenable, soient, tant dans leur fond que dans leur forme, acceptables, viables et supportables par la population. Sans cela, elles n'ont aucune chance d'être appliquées à long terme et ne seront pas porteuses du changement escompté. Il s'agit de permettre à chacun d'être impliqué et valorisé dans la définition et la construction de perspectives.

Durable ou soutenable ?

Le terme « durable » (développement durable) reflète moins que « soutenable » cette préoccupation de viabilité pour, et acceptation par, la population. C'est pourquoi la Fondation se réfère davantage au « développement soutenable ». Elle utilisera néanmoins de manière indifférenciée ces deux appellations - durable et soutenable - de façon à ne pas alimenter de querelle sémantique.

La Fondation s'inscrit résolument en faux contre une utilisation dévoyée de l'expression développement durable (par exemple, lorsque l'on parle de manière par trop restrictive de croissance durable).

Valeurs sous-jacentes

L'approche systémique d'un développement soutenable s'appuie sur des valeurs. Nombre d'entre elles sont exposées ci-dessous sans ordre de priorité.

Valeur d'humanité : Ses indicateurs sont le respect, la solidarité et l'équité entre les hommes et entre les sociétés ; le respect de la nature et du vivant ; la possibilité pour chaque être humain d'aujourd'hui et de demain de disposer de

³ Définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport « Notre Avenir à Tous », dit « Rapport Brundtland », soumis à l'Assemblée nationale des Nations-Unies en 1987. Le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro - 1992) met en lumière l'insoutenable du modèle occidental de développement. La préoccupation économique exclusive pratiquée depuis quelques décennies engendre des dégâts environnementaux et sociaux considérables dont l'étendue se révèle progressivement. Des dégâts qui, à terme, infléchiront notre niveau de vie et qui, plus grave encore, hypothèquent gravement le potentiel des générations à venir. Un tel développement porte les germes de sa destruction. Il n'est pas soutenable. A ce même Sommet de la Terre, la Communauté Internationale adopte le concept de développement soutenable, véritable projet mondial pour le XXI^e siècle.

l'essentiel et d'avoir une vie digne. Elle est donc aussi tournée vers une justice sociale qui accorde notamment la priorité aux besoins des plus démunis.

Valeur de citoyenneté : par cette valeur, il s'agit de (ré)apprendre que chaque homme est citoyen du monde, habitant d'une terre unique et membre de la communauté humaine. Cette citoyenneté ne peut se concevoir sans accroissement des capacités individuelles et collectives de participation aux processus de décision collective (démocratie active) relatifs notamment aux problèmes de développement humain et d'environnement.

Valeur de responsabilité : individus, associations, entreprises, médias, États et organismes internationaux sont co-responsables de la construction d'une harmonie des sociétés et des hommes entre eux et avec leur milieu, et donc du destin de l'humanité. Le standard de vie occidental et le niveau de prélèvements et de rejets qui y sont liés est insoutenable et non reproductible à l'échelle de la planète. Cela entraîne l'obligation pour les tenants de ce standard d'une profonde modification des comportements.

Valeur de sauvegarde : la Terre léguée par nos ancêtres n'appartient pas à nous seuls, nous la devons aussi aux générations futures. Dans leur réponse aux besoins du présent, les sociétés humaines doivent respecter les limites et les rythmes des écosystèmes, afin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Valeur de prudence et principe de précaution : l'évaluation et la maîtrise des risques présents et futurs doivent être acquises avant la mise en œuvre de nouveaux produits ou techniques. En cas de risques environnementaux graves, l'absence de certitude scientifique ne dispense pas de prendre des mesures préventives.

Valeur de diversité et valeur de créativité : la diversité des cultures et du vivant est un patrimoine commun à préserver, tout comme les ressources humaines de créativité et de capacité d'entreprendre au service des besoins d'aujourd'hui et des défis de demain.